

Vous pouvez bénéficier **de deux** types de bourses différentes.

1 - BOURSES NATIONALES DE COLLEGE

La demande de la bourse de collège s'effectue de manière dématérialisée. Avec les codes d'accès fournis par le collège pour les accès **aux Téléservices** (accès à PRONOTE à partir du compte parent responsable), vous remplissez vous-même votre dossier par internet sur le site « scolarité services » (plus de papier à fournir). Pour l'année 2020-2021, les ressources prises en compte correspondent au revenu fiscal de référence mentionné sur **l'avis d'imposition (ou de non imposition) 2020** portant sur les revenus **2019**.

ATTENTION : DATE LIMITE DE SAISIE DES DEMANDES : 15 OCTOBRE 2020 minuit version en ligne, midi dépôt dossier papier à l'établissement. De plus amples renseignements sont consultables sur le site : <http://web64.ac-bordeaux.fr/index.php?id=283> rubrique Bourses des collèges publics.

2 - BOURSES DEPARTEMENTALES Le conseil départemental des Landes aide sous conditions de ressources les familles d'élèves demi-pensionnaires. La demande s'effectue en ligne sur le site : <https://www.mesdemarches.landes.fr> **Attention : la demande est à réaliser avant le 9 novembre 2020**

-

BOURSES NATIONALES COLLEGE - A REMETTRE IMPERATIVEMENT AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2020 A L'INTENDANCE

..... Responsable légal de l'enfant :

Je soussigné(é) M. Mme en classe de :

Je pense prétendre à la bourse :

Je fais ma demande en ligne prioritairement

Je prétends à la bourse. J'ai donné mon consentement à la rentrée 2019 pour l'actualisation de mes données fiscales permettant le réexamen annuel du droit à la bourse Je retire un dossier papier au service Intendance

Je ne peux pas prétendre à la bourse et ne remplis pas de dossier